



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale
12 novembre 2008

Français
Original : Anglais



**Réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la
plateforme intergouvernementale scientifique et politique
sur la biodiversité et les services écosystémiques**
Putrajaya (Malaisie), 10-12 novembre 2008

**Rapport de la Réunion intergouvernementale et multipartite spéciale
concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

I. Ouverture de la réunion

A. Ouverture de la réunion

1. La réunion s'est tenue au Putrajaya International Convention Centre, à Putrajaya, et a démarré par une cérémonie d'ouverture le lundi 10 novembre à 10 h 20, qui a été animée par Mme Norhayati Nordin..

B. Déclarations liminaires

2. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); M. Joshen Flasbarth, Directeur général chargé de la conservation de la nature et de l'utilisation durable des ressources naturelles au Ministère allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire; M. Abdul Hamid Zakri, Directeur de l'Institut de hautes études de l'Université des Nations Unies; Mme Valérie Pécresse, Ministre française de l'enseignement supérieur et de la recherche; et M. Douglas Uggah Embah, Ministre malaisien des ressources naturelles et de l'environnement.

3. Dans sa déclaration liminaire, M. Steiner a expliqué la nécessité de renforcer au niveau intergouvernemental l'interface entre la science et la politique dans les domaines de la biodiversité et des services écosystémiques et a souligné que la réunion en cours devait s'efforcer de comprendre comment les sciences, les travaux de recherche et les connaissances pourraient être utilisés au mieux sur le plan politique pour l'exploitation et la gestion futures de la biodiversité et des services écosystémiques. Puisque la forme était subordonnée à la fonction, il a souligné que les acteurs, en particulier ceux auxquels s'adressait une telle plateforme, devraient clairement cerner les avantages qu'ils en retireraient pour que des mesures puissent être prises pour le bien de l'humanité toute entière.

4. Il a fait remarquer qu'entre 1986 et 2005, le produit intérieur brut global avait doublé dans le monde, mais l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire avait établi qu'au cours des 50 dernières années, 60 % de l'ensemble des services écosystémiques étaient utilisés à leur maximum ou surexploités et épuisés. La rationalisation de la diversité biologique sous l'angle de l'économie demeurait une notion avec laquelle beaucoup ne semblaient pas être à l'aise. Il existait des liens très étroits entre les services écosystémiques et la biodiversité d'une part et la survie de l'humanité, les modes de subsistance et la suppression de la pauvreté de l'autre : c'est pourquoi, il était indispensable de faire en sorte que les générations futures puissent avoir accès aux services écosystémiques pour la

pérennité de l'humanité. La perception selon laquelle l'humanité ne compromettrait pas les services écosystémiques essentiels au point de mettre en péril les générations futures ne pouvait persister.

5. La plateforme proposée ne visait pas à remplacer les mécanismes existants, mais constituait plutôt la pièce manquante du puzzle scientifique et politique qui permettrait au discours scientifique de répondre aux questions spécifiques susceptibles que pourraient se poser les ministres, facilitant ainsi l'action gouvernementale et garantissant que les données pertinentes soient disponibles au moment où les Gouvernements devaient agir. Rappelant la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat il y a près de 20 ans, l'orateur a déclaré que la réunion en cours offrait tout autant l'occasion d'ouvrir une nouvelle voie en matière de biodiversité et de services écosystémiques. Il a souligné que les politiques nationales devraient compléter la coopération internationale et formé le vœu que sorte de la réunion actuelle un mécanisme qui serait non seulement axé sur les politiques mais offrirait également un cadre scientifique pour informer le public et donner aux gouvernements les moyens d'agir, étant donné que la survie de l'humanité était, tout bien considéré, en jeu.

6. M. Flasbarth, prenant la parole en qualité de Président du Bureau de la Convention sur la diversité biologique, a salué l'engagement du Gouvernement malaisien à l'égard d'une politique en matière de biodiversité, comme l'attestait la tenue dans ce pays de la réunion en cours et de deux réunions en 2009 dans le cadre de la Convention. Le thème de la réunion actuelle revêtait une urgence particulière, étant donné que l'objectif de réduire considérablement le taux de perte de la biodiversité dans le monde d'ici 2010, que l'on s'est fixé lors du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002, ne serait assurément pas atteint, avec les pertes observées chaque jour à tous les niveaux, par exemple en matière d'habitat, d'espèces et de variété des espèces. Cette perspective peu réjouissante n'était pas liée à l'absence de données : il n'y avait pas une pénurie de données, elles étaient plutôt présentées de telle manière qu'elles embrouillaient les décideurs. La nécessité de créer un mécanisme pour aider les politiciens à mieux cerner les questions complexes touchant la biodiversité avait conduit à l'adoption de la décision IX/15 par la Conférence des Parties à la Convention, à sa neuvième réunion, pour appuyer l'interface entre les sciences et les politiques.

7. Notant que des craintes avaient été exprimées au sujet de la plateforme proposée, l'intervenant s'est déclaré persuadé qu'elle n'affaiblirait ni ne compromettrait d'autres instances ou conventions scientifiques, mais leur serait plutôt bénéfique, en ce qu'elle définirait le type d'informations scientifiques requis et faciliterait leurs travaux, comme dans le cas du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Il s'est félicité des travaux menés par le PNUE dans ce domaine, en particulier le rôle de premier plan qu'il jouait dans les divers efforts entrepris, et de sa bonne disposition à donner suite à la demande faite lors de la réunion finale du Comité international de pilotage du Processus consultatif vers un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité, tenue à Montpellier (France) en novembre 2007, de convoquer la réunion actuelle. Il a fait observer que le Centre mondial pour la surveillance de la conservation de la nature du PNUE était un centre d'excellence pour la diversité biologique et était déjà relié à diverses parties prenantes, dont les organisations non gouvernementales et la communauté scientifique. En conclusion, parce qu'il n'existait pas de solution appropriée pour la structure de la plateforme globale, il a demandé aux participants d'avoir une vue claire des différentes options et, puisque l'objectif de 2010 était tout proche, d'être ambitieux et souples dans leur poursuite de résultats satisfaisants.

8. M. Zakri a indiqué qu'il était absolument nécessaire que les scientifiques soient activement impliqués aux côtés des politiciens et des décideurs pour aider ces derniers à prendre de meilleures décisions et élaborer des mécanismes permettant à la communauté scientifique de recueillir les avis des décideurs, garantissant ainsi un flux bidirectionnel des informations dans le cadre d'un dialogue authentique. Il a fait remarquer qu'au cours des 50 dernières années, l'humanité avait consommé, plus qu'à tout autre moment de son histoire, les ressources fournies par la diversité biologique, ce qui exigeait une coopération multilatérale et une compréhension scientifique chaque jour plus grandes, qui étaient la base et le préalable de tout accord politique pour surmonter les problèmes environnementaux. Sans une base scientifique, les efforts de coopération internationaux seraient vains mais, a-t-il ajouté, la mobilisation des ressources pour mettre à disposition les sciences, informations et connaissances dont les décideurs avaient besoin était une tâche ambitieuse et complexe qui requérait une plateforme intergouvernementale scientifique et politique crédible concernant la biodiversité.

9. Notant que les accords multilatéraux sur l'environnement les plus couronnés de succès étaient ceux dotés de mécanismes scientifiques permanents, l'orateur a indiqué que la plateforme proposée représentait une chance de marquer l'histoire en créant un nouvel organe fondé sur les services écosystémiques et en approfondissant les liens scientifiques entre ces accords en tant que base

fondamentale pour assurer des synergies et des liaisons. La plateforme devrait être transparente, revêtir un caractère consultatif, tenir compte du principe de répartition géographique équitable, représenter les meilleurs experts de la communauté internationale, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, en particulier les jeunes scientifiques du Sud. Elle serait une association hybride de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire et du Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité. Encourageant vivement les participants à tenir des délibérations novatrices, il a souligné que plus ils attendraient avant d'agir, plus la tâche à accomplir serait difficile.

10. Mme Péresse a fait observer que les participants à la réunion actuelle étaient appelés à prendre des décisions en vue de protéger l'avenir de l'humanité et la nature, étant donné les liens indissociables entre les deux. Elle a réaffirmé que l'on était entré dans la sixième vague d'extinction et rappelé que le monde était en mutation constante et confronté à de nouvelles menaces telles que la grippe aviaire, c'est pourquoi il fallait agir.

11. A cet égard, elle a ébauché l'historique du processus consultatif vers un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité, qui avait été lancé par son Gouvernement à Paris quatre ans auparavant, et a souligné qu'il reposait sur la coopération mondiale, tout comme la plateforme. Elle a indiqué qu'à l'instar du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la plateforme offrirait un cadre permettant de mobiliser la communauté scientifique et d'agir en constituant un moyen à la portée de toutes les parties prenantes. Il était également essentiel de se rappeler que la protection de la biodiversité demeurait indissociable des questions de croissance et de développement et il convenait de garder présent à l'esprit les disparités entre le Nord et le Sud en définissant la plateforme.

12. Il était indispensable de faire en sorte que la plateforme présente toutes les garanties d'indépendance du point de vue scientifique et fonctionne de manière transparente, en incluant des normes scientifiques internationales d'évaluation par les pairs. Son Gouvernement était disposé à accueillir le secrétariat de la plateforme proposée au Musée de l'Homme à Paris et proposait qu'il soit placé sous l'égide du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il serait ainsi doté d'une autonomie propre. Insistant sur le fait qu'il était urgent d'agir, elle a préconisé de donner aux sciences leurs places légitimes parce que c'était le meilleur outil dont disposait l'humanité pour agir dans l'intérêt de la planète.

13. M. Uggah Embah, souhaitant la bienvenue aux participants à la réunion actuelle et en Malaisie, a souligné que le monde était caractérisé par des pertes et modifications sans précédent de la biodiversité et des services écosystémiques, qui influençaient directement sur le bien-être humain et le développement durable. Il a reconnu la valeur des services rendus par les écosystèmes comme, par exemple, la régulation du climat et le renouvellement des nutriments et le fait qu'une coopération internationale était nécessaire si l'on voulait prendre des mesures pour protéger les écosystèmes.

14. Il a évoqué les efforts faits en Malaisie en vue de protéger la riche diversité de flore et de faune dont recelait son pays, notamment l'accent mis sur la gestion durable des forêts et l'utilisation viable de la biodiversité et des services écosystémiques pour le développement économique et social. Le Gouvernement avait également lancé un plan national pour orienter le développement en vue d'accéder au statut de nation pleinement développée d'ici 2020, dont l'un des principaux objectifs était l'inclusion du principe de gestion des écosystèmes dans les programmes et activités globaux de développement.

15. Il a relevé que toute approche pour venir à bout des problèmes auxquels était confrontée la communauté internationale, notamment la population mondiale en plein essor, devrait être multidisciplinaire et globale tout en envisageant également l'utilisation des connaissances traditionnelles. Il a vivement recommandé que la plateforme soit un moyen de fournir les connaissances scientifiques communes les plus récentes aux pouvoirs publics et préconisé d'agir rapidement, étant donné que l'on prévoyait que le déclin actuel de la biodiversité et la perte des services écosystémiques iraient s'accroissant.

16. La réunion a été officiellement déclarée ouverte à 11 h 40.

C. Participation

17. Des représentants des Etats ci-après ont participé à la réunion : Algérie, Allemagne, Australie, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Iran (République

islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Kiribati, Liberia, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Mexique, Myanmar, Nauru, Népal, Nioué, Norvège, Oman, Pakistan, Palau, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Turquie, Viet Nam, Yémen et Zambie.

18. Les organes et institutions spécialisées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et secrétariats des conventions ci-après étaient représentés : Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Commission européenne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Groupe consultatif scientifique et technique du Fonds pour l'environnement mondial, Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies (UNU/IAS).

19. Les organismes gouvernementaux, non gouvernementaux, privés et professionnels ci-après ont également participé : Centre de l'ANASE pour la biodiversité, Biodiversity International, BirdLife International, David and Lucile Packard Foundation, DIVERSITAS, Plateforme européenne pour une stratégie de recherche en biodiversité, Réseau mondial d'information sur la biodiversité, Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement au niveau mondial, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), Union internationale des instituts de recherches forestières, Conseil international des unions scientifiques (CIUS), Institut international du développement durable (IIDD), Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité, Union mondiale pour la nature (UICN), National Biodiversity and Biosafety Center, et World Resources Institute (WRI).

II. Questions d'organisation

A. Election du Bureau

20. M. Steiner a déclaré que le règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE serait appliqué à la réunion, mutatis mutandis, pour la conduite de ses travaux. Un participant a marqué sa préférence pour le règlement intérieur de la Convention sur la diversité biologique, dans la mesure où ce règlement, contrairement à celui du Conseil d'administration, ne prévoyait pas le vote et stipulait que toutes les décisions soient prises par consensus, une méthode qui, selon lui, cadrerait davantage avec le caractère consultatif ouvert de la réunion actuelle. Le Juriste hors classe du PNUE a toutefois précisé que dans la mesure où la réunion avait été convoquée par le PNUE, elle se devait d'appliquer le règlement intérieur de cette organisation. Il a été convenu d'appliquer ce règlement étant entendu que les discussions permettraient aux gouvernements et autres parties prenantes de participer activement, qu'elles excluraient toute confrontation, et que les prises de décision se feraient par consensus.

21. Les cinq membres ci-après ont été élus au Bureau de la réunion, représentant chacun les cinq régions de l'ONU :

Président:	M. Suboh Mohd Yassin (Malaisie), région des Etats d'Asie
Vice-chairs:	M. Alfred Otieng-Yaboah (Ghana), région des Etats d'Afrique Mme Nicolae Manta (Roumanie), région des Etats d'Europe orientale M. Hesiquio Benítez (Mexique), région des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes M. Robert Watson (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord), région des Etats d'Europe occidentale et autres Etats

M. Benitez et M. Manta ont accepté d'exercer les fonctions de rapporteurs.

B. Adoption de l'ordre du jour

22. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/IPBES/1/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux.
3. Examen d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques :
 - a) Objectifs et rôles d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;
 - b) Programme de travail et budget;
 - c) Structure de gouvernance et fonctions de secrétariat;
 - d) Règles et procédures;
4. Questions diverses.
5. Adoption des recommandations.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.

C. Organisation des travaux

23. La réunion a décidé de conduire ses travaux en séance plénière et s'efforcera de ne pas créer de groupe de contact. S'il s'avérait toutefois nécessaire que des questions spécifiques soient débattues dans des groupes de contact, des groupes restreints à composition non limitée pourraient être créés mais, compte tenu de la taille restreinte de la plupart des délégations, ils ne se réuniraient pas en même temps que la plénière.

III. Examen d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

24. Présentant ce point, le Président a rappelé les processus analogues qui avaient déjà été lancés dans le cadre de plusieurs autres organisations et accords multilatéraux ainsi que les résultats concrets que certains avaient obtenus. Il s'est déclaré confiant que le processus dans lequel s'était engagé le PNUE avec la réunion actuelle paverait la voie vers une meilleure gestion et conservation de la diversité biologique et des services écosystémiques et permettrait de freiner la perte actuelle de cette diversité et de ces services en favorisant le dialogue entre les milieux scientifiques et les décideurs.

A. Objectifs et rôles d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

25. Pour examiner ce point, les participants étaient saisis d'une note conceptuelle révisée du secrétariat pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES/1/2), qui a été présentée par le représentant du secrétariat.

26. Au cours du débat qui a suivi, on s'est généralement accordé sur l'ampleur inacceptable de la perte de biodiversité et de services écosystémiques et l'importance de leur interconnexion avec le développement et l'élimination de la pauvreté. On a estimé qu'il fallait renforcer les connaissances scientifiques à tous les niveaux d'intérêt, en accordant une attention aux connaissances locales et communautaires. Les services fournis par les écosystèmes étaient extrêmement importants, et l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire avait mis l'accent sur ces services et mis en relief l'importance des avantages directs procurés par des écosystèmes robustes qui fonctionnaient correctement.

27. Tous les participants ont relevé la nécessité de renforcer l'interface entre la science et la politique. Beaucoup, y compris des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'accords multilatéraux sur l'environnement, ont été favorables à la mise en place de la plateforme, mais quelques représentants gouvernementaux ont soulevé des craintes au sujet de la création d'un nouvel organe, étant donné que plusieurs organes et arrangements similaires étaient déjà en place, et ont mis en garde contre un chevauchement des activités et un gaspillage des rares ressources. Ils ont soutenu que d'autres options devraient être explorées, d'autant que l'on risquait, selon eux, d'affaiblir et de saper l'autorité des conventions existantes, notamment la Convention sur la diversité biologique. D'autres participants ont fait valoir que la plateforme, au lieu d'affaiblir les conventions, permettrait d'aller au-delà et de les renforcer en réalisant des tâches qui autrement ne pourraient l'être et en améliorant la cohérence entre les Conventions.

28. Certains participants ont indiqué que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat offrait un modèle utile, bien que d'autres aient estimé que les données d'expériences acquises par le Groupe étaient moins applicables, étant donné la portée exclusivement mondiale des questions de changement climatique et la complexité ainsi que le caractère multidisciplinaire de celles touchant à la biodiversité et aux services écosystémiques. Il a également été fait mention du Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité qui constituait une initiative comparable ayant produit des résultats considérables. On s'est largement accordé à reconnaître que le nouveau mécanisme proposé devrait être ouvert, multidisciplinaire, inclure à la fois des partenaires intergouvernementaux et d'autres parties prenantes, compléter les organismes internationaux existants, éviter les chevauchements d'efforts, avoir une valeur ajoutée claire et être pertinent sur le plan politique sans être normatif. Il importait également qu'il soit crédible tant sur le plan scientifique que politique en associant des organisations telles que le Conseil scientifique international à même d'offrir une assistance dans ce domaine.

29. Beaucoup ont estimé que la plateforme proposée devrait être entièrement indépendante et appuyer toutes les conventions touchant à la biodiversité, en prenant notamment en considération la nécessité d'établir des synergies, mais deux participants ont jugé qu'elle devrait rentrer dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et être régie de préférence par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Un participant s'est demandé si le secrétariat avait saisi la décision IX/15, laissant entendre que le but de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique avait été de renforcer l'Organe subsidiaire en examinant la question dans le cadre de la Convention. Plusieurs participants ont toutefois été opposés à l'incorporation de la plateforme dans la Convention, car cela compromettrait son indépendance, et ont fait observer que l'Organe subsidiaire était, entre autres, politisé et ne disposait pas de ressources financières. Plusieurs participants ont proposé de créer la plateforme sous l'égide du PNUE ou d'autres organismes des Nations Unies concernés. La question a été posée de savoir si la plateforme pourrait répondre à tous les besoins de toutes les conventions touchant à la biodiversité. Un participant a relevé que le processus venait tout juste de démarrer et a tenu à mettre en garde contre toute décision hâtive sur la question.

30. Un participant a suggéré que la plateforme soit créée en tant que groupe de travail de haut niveau indépendant, calqué sur le modèle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui regrouperait notamment des scientifiques, des écologistes et des politiciens pour produire des rapports destinés à accroître la sensibilisation sur la perte de biodiversité ou l'appauvrissement des services écosystémiques au niveau international et a proposé des solutions pour une conservation et préservation de cette biodiversité et de ces services écosystémiques. Un autre a émis l'avis que les spécialistes en matière de politiques devraient également être associés, étant donné que les rapports qui seraient produits pourraient amener à changer les politiques. Un autre encore a évoqué l'idée de mettre à profit la plateforme en tant que centre d'échange.

31. Des craintes ont été exprimées au sujet des ressources humaines et financières et de la nécessité d'un renforcement des capacités, eu égard en particulier au fait que de nombreux pays en développement étaient également pourvus d'une riche biodiversité. Un participant a laissé entendre que l'objectif principal de la plateforme devrait être d'asseoir les capacités et réseaux de recherche scientifiques dans les pays en développement. Les participants ont également souligné qu'il fallait de manière immédiate préciser les fonctions de la plateforme avant de réfléchir sur la structure de l'organe et examiner les activités proposées en partant du principe que la forme devait suivre la fonction.

32. Plusieurs participants ont estimé que la plateforme ne devrait pas être utilisée pour générer de nouvelles connaissances mais plutôt pour rassembler et synthétiser les informations existantes afin

d'identifier les lacunes et les incertitudes dans le domaine des connaissances. Un tel rôle permettrait d'examiner les implications au niveau des politiques et les conséquences possibles.

33. Il a été proposé de définir les clients auxquels s'adressait la plateforme. Si, comme certains participants l'ont suggéré, la plateforme devait répondre aux besoins, une variété de clients ayant des besoins différents seraient impliqués à chaque stade du processus. Un grand accent a été mis sur le rôle des évaluations, en particulier des évaluations sous-mondiales, dans ce domaine. Plusieurs participants ont toutefois indiqué que la plateforme pourrait être impulsée par les pays.

34. Un participant a rappelé que les avis scientifiques faisant autorité fournis par le Groupe consultatif scientifique et technique au Fonds pour l'environnement mondial avaient aidé ce dernier dans ses programmes et projets mis en œuvre par la Banque mondiale, le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international pour le développement agricole, entre autres. Le Groupe voyait des avantages dans la création de liens entre la plateforme et le Fonds.

35. Quelques participants ont évoqué les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique, qui étaient « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques, y compris par l'accès approprié aux ressources génétiques et le transfert approprié des technologies nécessaires, en prenant en compte tous les droits sur ces ressources et aux technologies, et par un financement approprié ». Il a été avancé que la plateforme devait répondre à ces objectifs, un participant indiquant que le second objectif pourrait notamment être judicieusement atteint en établissant un lien étroit entre la plateforme et la FAO. D'autres participants ont laissé entendre que les objectifs de la Convention ne devraient pas être les seuls à être servis par la plateforme.

36. Les représentants de la FAO, de l'UNESCO et de la République de Corée se sont offerts pour accueillir le secrétariat de la plateforme. Le représentant de la FAO a également proposé d'héberger ou de co-héberger tout secrétariat qui pourrait être créé, sous réserve de consultations supplémentaires.

37. Un participant a exprimé l'opinion qu'avant de décider de la création de la plateforme, il convenait d'examiner dûment toutes les autres options permettant de parvenir aux objectifs prévus, y compris l'utilisation des arrangements existants.

B. Programme de travail et budget

38. Pour l'examen de ce point, les participants étaient saisis d'une note du secrétariat présentant un programme de travail et budget couvrant une période initiale de quatre années pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES/I/3), qui a été présentée par M. Charles Perrings au nom du secrétariat.

39. Un grand nombre de participants ont été d'avis qu'il était prématuré de discuter de cette question étant donné que certaines décisions cruciales concernant la création et la fonction de la plateforme n'avaient pas encore été prises. Un participant a demandé la raison pour laquelle le budget comprenait deux phases étalées sur une période de quatre ans et a suggéré une période de deux ans, pour faire correspondre le cycle aux arrangements administratifs de la Convention sur la diversité biologique. Selon un participant, les chiffres présentés dans le budget étaient raisonnables, dénotant une structure légère et efficace, tandis que pour un autre, ils étaient élevés. Plusieurs participants ont donné l'assurance que leurs gouvernements lui fourniraient un soutien financier ou de l'aide sous forme de services d'experts.

C. Structure de gouvernance et fonctions de secrétariat

40. Pour l'examen de ce point, les participants étaient saisis d'une note du secrétariat sur la structure de gouvernance et les fonctions de secrétariat d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES/I/4), qui a été présentée par le représentant du secrétariat.

41. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs participants ont, une fois de plus, manifesté l'opinion qu'il était prématuré d'examiner ce point alors que d'autres décisions cruciales, par exemple sur l'endroit où on établirait la plateforme envisagée, devaient encore être prises.

42. Concernant les cinq choix offerts dans la rubrique « statut juridique » figurant dans la section II, paragraphe 4, de la note du secrétariat, la plupart des participants se sont en majorité prononcés pour l'option b), qui propose de faire de la plateforme un organe intergouvernemental doté

d'un statut distinct de celui des organisations intergouvernementales existantes mais institutionnellement rattaché à une ou plusieurs des organisations internationales existantes. L'option d), qui propose un organisme regroupant des entités intergouvernementales et non gouvernementales mais distinct des organisations intergouvernementales existantes a également reçu quelque soutien. Deux participants préféreraient l'option c), qui prévoit une plateforme se présentant comme un organisme intergouvernemental indépendant créé en tant qu'organe subsidiaire d'une organisation intergouvernementale existante, éventuellement par une décision de l'organe directeur de cette dernière. Il a toutefois été convenu que pour l'heure, on garderait les cinq options, sans préjudice des autres qui pourraient se présenter ultérieurement.

43. S'agissant de la section III du document, les participants ont encore une fois exprimé l'opinion qu'il était prématuré de discuter de la plénière de la plateforme. L'un d'entre eux a toutefois fait part de son soutien à la première option du paragraphe 6, qui propose une plateforme ouverte à tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées ainsi qu'aux organisations et parties prenantes concernées, qui pourraient participer aux plénières mais sans exercer de droit de vote.

44. S'agissant de la section IV concernant l'organe exécutif, plusieurs points de vue divergents ont été avancés. Il a été argué, entre autres, que la plateforme devrait être indépendante, qu'elle devrait être établie sous la forme d'un groupe d'experts de la Convention sur la diversité biologique placé sous les ordres de la Conférence des Parties, et qu'elle devrait suivre le modèle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, avec un Bureau au sein de l'Organe subsidiaire de la Convention. Un certain nombre de participants se sont prononcés pour l'option a), qui propose la création d'un Bureau comprenant le président de la plateforme et les autres membres élus en plénière par la plateforme. L'un d'entre eux a en outre manifesté l'opinion que le principe de la représentation géographique équitable devrait être respecté lors de l'élection du Bureau.

45. Un représentant a suggéré de prendre le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat comme modèle pour le groupe consultatif de la plateforme mais les autres participants se sont accordés à dire qu'il était prématuré de discuter de cette question. Quelques participants étaient d'avis que la plateforme devrait être un réseau de réseaux.

46. S'agissant du secrétariat de l'organisme, de nombreux participants ont suggéré d'y faire participer un ou plusieurs organismes des Nations Unies et un certain nombre ont proposé des entités extérieures au système des Nations Unies, telles que des organisations locales ou non gouvernementales. Il a été souligné que le secrétariat envisagé devrait être petit et efficace. Notant que plusieurs offres d'accueillir le secrétariat avaient été faites, un participant a dit que l'évaluation de ces dernières devrait s'effectuer selon un processus ouvert et transparent.

47. A la suite d'un débat sur la nécessité d'une analyse des lacunes pour déterminer les éventuels domaines inadéquatement couverts par les autres processus et mécanismes dans lesquels la plateforme envisagée pourrait fournir des apports supplémentaires utiles, les participants se sont penchés sur la possibilité de créer un petit groupe chargé d'établir une liste indicative de tels domaines. Un certain nombre de délégations ont fait part de leur désir de se joindre à un tel groupe mais il a également été estimé que la création d'un groupe de contact pourrait aller à l'encontre du caractère ouvert et consultatif de la réunion et que ce genre d'exercices devrait se faire en plénière, avec une représentation maximale. En conséquence, la réunion a convenu de confier au Bureau la préparation de certains sujets de discussion, ce qui pourrait donner naissance à des suggestions sur les prochaines étapes pour le processus et servirait à éclairer les débats en plénière sur cette question.

48. Il a également été convenu que le Président compilerait les différents points de vue exprimés en plénière et les présenterait sous la forme d'un texte du Président. Le texte ainsi produit figure en annexe au présent rapport.

49. M. Steiner a ensuite prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé l'historique du processus, en particulier la décision IX/15 de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique, et réaffirmé l'engagement du PNUE à jouer son rôle d'administrateur et hôte plutôt que de préconiser une position ou un résultat particuliers. Il a souligné que la réunion en cours n'était pas la continuation d'un processus antérieur mais un tout nouveau début et qu'il était donc peu réaliste d'en attendre des résultats notables ou spécifiques. Cela dit, elle ne devrait pas être perçue comme un simple échange de vues sans conséquence. Il fallait considérer le résumé établi par le Président comme une occasion d'évaluer la direction prise par les débats et de planifier les scénarios possibles pour la suite des événements. Le fait que la réunion a obtenu une aussi large participation et éveillé un tel intérêt montrait l'inquiétude ressentie par l'ensemble de la communauté internationale au

sujet des questions qui y ont été abordées. Aussi, il espérait que le résumé établi par le Président lui permettrait de transmettre au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa prochaine réunion un message vigoureux sur cette préoccupation, puisque les débats qui ont eu lieu à Putrajaya avaient clairement montré que, aussi divergentes que puissent être les vues quant aux détails de tout mécanisme envisagé dans ce domaine, la nécessité d'améliorer l'interface entre la science et la politique était universellement reconnue.

D. Règles et procédures

50. Il a été convenu de ne pas discuter de ce point, compte tenu des craintes manifestées par les participants qu'un tel débat ne soit prématuré.

IV. Questions diverses

51. Le représentant du secrétariat a fait un exposé appuyé par des diapositives sur l'analyse des carences. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont identifié des domaines qui méritaient d'être considérés lors de la préparation d'une telle analyse. Plusieurs ont été d'avis qu'il convenait d'examiner plus avant ceux sur lesquels une analyse des carences devrait se concentrer. Diverses options pour une telle analyse ont été avancées mais les participants ont mis l'accent sur le fait qu'elle devrait rester aussi simple que possible, étant donné que le niveau de détail était crucial pour sa publication rapide.

52. Le Président a fait savoir que le PNUE entreprendrait l'analyse préliminaire avant la vingt-cinquième session du Conseil d'administration.

V. Adoption des recommandations

53. Il a été convenu qu'aucune recommandation en tant que telle ne serait adoptée mais que le résumé du Président, qui figure en annexe au présent rapport, ferait office de résultat de la réunion.

VI. Adoption du rapport

54. Le présent rapport a été adopté le mercredi 12 novembre 2008 sur la base du projet de rapport figurant dans le document UNEP/IPBES/1/L.1. Les participants ont convenu de confier au Rapporteur la finalisation, en consultation avec le Président, du rapport de la réunion.

VII. Clôture de la réunion

55. L'ordre du jour épuisé, les participants, y compris les représentants des groupes et de la communauté scientifique, ont prononcé des déclarations finales. Le représentant du PNUE a remercié le Gouvernement malaisien de sa générosité et de la coopération dont il a fait preuve en accueillant la réunion. Il a également remercié les gouvernements qui avaient contribué des fonds pour la tenue de cette dernière, en l'occurrence ceux des pays suivants : Allemagne, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et Suède. Dans son allocution de clôture, le Président a fait l'éloge du PNUE pour avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion et a exprimé la satisfaction de son Gouvernement d'avoir pu participer à cet important processus qu'il espérait voir se poursuivre par ce qu'on pourrait appeler « la feuille de route de Putrajaya », conduisant à un suivi approprié et à un examen plus poussé des questions esquissées à la réunion en cours.

56. Le Président a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 12 novembre 2008 à 18 h 20.

Annexe

Résumé du Président : la feuille de route de Putrajaya

1. A la suite de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, des consultations relatives au Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité et de la décision IX/15 de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement a organisé une réunion pour examiner la possibilité d'établir une interface intergouvernementale scientifique et politique efficace sur la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être et le développement durable de l'humanité.
2. L'importance de la biodiversité et des services écosystémiques, qui connaissent actuellement un déclin significatif et qui sont cruciaux pour le bien-être humain, notamment la réduction de la pauvreté, a été unanimement reconnue. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire a démontré que l'humanité a provoqué, au cours des cinquante dernières années, une perte de biodiversité et un déclin des services écosystémiques qui sont sans précédent dans l'histoire. En effet, 60% des 24 services écosystémiques évalués sont en déclin, et une dégradation plus grave est prévisible si des mesures ne sont pas prises dans l'immédiat. Cela se répercuterait en premier lieu, mais pas uniquement, sur le développement des pays en développement.
3. Les documents de la réunion reposaient sur une note conceptuelle préparée par le PNUE et revue par les gouvernements et les parties prenantes.
4. Les participants représentant 78 pays et 25 organisations se sont réunis à Putrajaya (Malaisie) pour discuter du besoin et des modalités d'un renforcement de l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques et, plus particulièrement, de la possibilité d'établir une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
5. Au cours des trois journées de réunion, on a assisté à un échange de vues très constructif sur le concept, le contenu et la structure de la plateforme envisagée, la réunion en cours étant considérée comme la première étape vers le renforcement de l'interface entre les sciences et les politiques.
6. De l'avis général, il était nécessaire d'améliorer l'interface entre les sciences et les politiques, cette dernière devant utiliser les évaluations et les meilleures connaissances disponibles dans les disciplines pertinentes (notamment, les sciences naturelles, sociales et économiques, y compris le savoir traditionnel et indigène).
7. La plupart des participants ont reconnu que de nombreuses interfaces (mécanismes et processus) nationales et internationales entre les sciences et les politiques existaient à l'heure actuelle dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques. Ils ont souligné la nécessité d'entreprendre une analyse des forces et faiblesses des interfaces existantes et de la coordination entre ces dernières à toutes les échelles spatiales (s'agissant notamment des organes subsidiaires scientifiques et consultatifs des accords multilatéraux sur l'environnement touchant à la biodiversité et des organismes des Nations Unies concernés). L'analyse des carences devrait également étudier la possibilité de renforcer les interfaces existantes et déterminer la valeur ajoutée qu'un nouveau mécanisme débarrassé des faiblesses décelées dans le système actuel apporterait. Les avis ont divergé sur la question de savoir laquelle des déficiences constatées était la plus importante, certains participants estimant qu'il s'agissait de l'absence de processus d'évaluation efficace permettant de fournir des informations et des conseils politiquement pertinents aux diverses conventions touchant à la biodiversité, alors que pour la majorité des participants issus de pays en développement, c'était l'insuffisance du renforcement des capacités.
8. De nombreux participants ont estimé que, pour compléter et améliorer les mécanismes en place, il fallait une plateforme distincte et indépendante des institutions et mécanismes existants. Toutefois, de l'avis d'autres intervenants, il était trop tôt pour juger de la nécessité de créer un nouvel organe indépendant et il convenait d'attendre les résultats de l'analyse des carences.
9. Si, de l'avis général, la plateforme devait être intergouvernementale, divers points de vue ont été émis quant aux modalités de participation des autres parties prenantes.

10. On a fait valoir que tout nouvel organe devrait compléter les mécanismes existants, apporter une valeur ajoutée et, par là même, renforcer les mécanismes actuels. Un certain nombre de participants ont estimé qu'un réseau de réseaux pouvait améliorer la capacité du système actuel.

11. D'aucuns ont appuyé la proposition tendant à faire de la plateforme un organe indépendant mais rattaché à une ou plusieurs organisations existantes (par exemple, le PNUE en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que l'UNESCO). On a également émis l'idée que la plateforme devrait bénéficier à une grande variété de parties prenantes, notamment les diverses conventions touchant à la biodiversité. Selon certains participants, la plateforme devrait être un organe subsidiaire de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la Convention sur la diversité biologique. La plupart ont toutefois fait remarquer qu'elle pourrait alors difficilement, en tant qu'organe subsidiaire d'une seule convention, satisfaire aux besoins des autres parties prenantes et conventions, un participant ajoutant qu'un seul organe pouvait de toute façon difficilement servir un grand nombre de forums distincts.

12. Il a été largement admis que le rôle de la plateforme scientifique et politique devait être de compiler, d'évaluer et de synthétiser les connaissances scientifiques existantes, identifiant par la même occasion les domaines scientifiques qui nécessitent un approfondissement, et de fournir aux diverses parties prenantes, notamment aux accords multilatéraux sur l'environnement, des informations pertinentes sur le plan politique sans prescrire les mesures politiques à prendre. De l'avis d'un participant, il serait utile de mettre au point un cadre permettant de contextualiser les évaluations actuelles et futures.

13. De nombreux intervenants ont déclaré que l'évaluation devait être indépendante, tout en étant pertinente sur le plan politique, de manière à fournir des informations crédibles et factuelles.

14. D'aucuns ont noté que les évaluations, comme les autres activités, devaient répondre aux besoins, en fonction des demandes formulées par les utilisateurs, certains participants soulignant l'importance des contributions de la communauté scientifique. Les évaluations devraient inclure :

- a) Des évaluations aux niveaux local, national et régional qui seraient encouragées, catalysées et synthétisées, mais pas nécessairement réalisées par la plateforme;
- b) Des évaluations thématiques (portant par exemple sur l'impact des changements climatiques sur la biodiversité au niveau régional);
- c) Des évaluations mondiales (comme l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire).

15. Il a été largement admis que les évaluations devaient être soumises à un examen collégial rigoureux.

16. En ce qui concerne le document UNEP/IPBES/1/3 présentant le programme de travail et le budget, on a convenu qu'il serait nécessaire d'adopter un programme de travail et un budget ultérieurement, mais qu'il était encore trop tôt pour les examiner en détail.

17. Certains participants ont relevé l'importance de l'activité 3 a) intitulée « Donner rapidement l'alerte et tirer rapidement les enseignements qui s'imposent » et fait valoir qu'elle constituait un domaine d'activité à part entière, tandis que d'autres ont exprimé l'opinion qu'on pourrait l'intégrer aux processus d'évaluation (activité 3 b)), comme indiqué dans le document UNEP/IPBES/1/3. Un participant a recommandé de faire du renforcement des capacités et de la réalisation d'évaluations les principales activités de tout nouveau mécanisme, plutôt que l'éventail plus large exposé dans ce document, et d'intégrer le renforcement des capacités dans toutes les autres activités.

18. De l'avis général, les activités de la plateforme devraient inclure le renforcement des capacités des pays en développement en matière d'évaluation et d'utilisation des connaissances. Selon certains intervenants, le renforcement des capacités faisait partie intégrante du processus d'évaluation.

19. Même si l'on s'est en général accordé à juger qu'un débat sur le statut juridique de la plateforme était prématuré, un échange de points de vue très utile sur la question a eu lieu. De façon

générale, un net appui s'est dégagé en faveur des options B¹ ou D,² certains ont privilégié l'option C,³ mais aucune option n'a été invalidée.

20. De l'avis général, il était trop tôt pour s'engager dans un débat détaillé sur la Plénière, le groupe scientifique et l'organe exécutif décrits dans le document sur la gouvernance. Toutefois, certains participants ont appuyé l'idée de donner à la plateforme une structure analogue à celle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Selon deux intervenants, la Plénière pourrait être l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la Convention sur la diversité biologique.

21. Plusieurs participants ont souligné la nécessité d'établir des critères et un processus transparent pour la mise en place du secrétariat. Il devrait s'agir, a-t-on convenu, d'un secrétariat de petite taille, un intervenant proposant que l'on utilise les services d'un secrétariat existant, en particulier si la plateforme proposée était un organe subsidiaire de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la Convention sur la diversité biologique. Plusieurs participants ont proposé d'appuyer et d'accueillir le secrétariat.

22. Le document UNEP/IPBES/1/5 n'a fait l'objet d'aucune discussion.

23. Le Président a recommandé :

a) Que l'on continue à explorer les mécanismes susceptibles d'améliorer l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques visant au bien-être et au développement durable de l'humanité. Ces mécanismes pourraient inclure des éléments d'alerte précoce, d'évaluation multi-échelle, d'information sur les politiques et de renforcement des capacités;

b) Qu'une analyse des carences soit réalisée en vue de renforcer l'interface entre les sciences et les politiques et que le rapport préliminaire soit distribué à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

24. La réunion a recommandé que le Directeur exécutif du PNUE transmette les résultats de la réunion en cours à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et que le Conseil d'administration demande au Directeur exécutif d'organiser une deuxième réunion intergouvernementale et multipartite pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques dans le but de renforcer et d'améliorer l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques pour le bien-être humain, notamment en examinant la possibilité de créer une telle nouvelle plateforme. Un participant a demandé en outre que les résultats de la réunion soient présentés à la troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention sur la diversité biologique.

¹ Option B : La plateforme est un organe intergouvernemental ayant un statut distinct de celui des organisations intergouvernementales existantes mais elle est institutionnellement rattachée à une ou plusieurs des organisations internationales existantes (par exemple par la mise à disposition des services de secrétariat ou d'administration). Elle pourrait être créée par décision d'une conférence intergouvernementale ou d'une organisation intergouvernementale existante ou suite aux décisions prises simultanément par deux organisations intergouvernementales ou plus.

² Option D : la plateforme est un organe regroupant des entités intergouvernementales et non gouvernementales, mais elle est distincte des organisations intergouvernementales existantes. Elle pourrait être créée par décision d'une conférence intergouvernementale ou internationale.

³ Option C : la plateforme est un organe intergouvernemental créé en tant qu'organe subsidiaire d'une organisation intergouvernementale existante. Elle pourrait être créée par décision de l'organe directeur de cette organisation.